

La Sidra

DE LA SEMAINE



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

YITRO

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Le beau-père de Moché, Yitro, entend parler des miracles extraordinaires que D.ieu a accomplis pour le Peuple d'Israël. Il se rend de Midian au camp d'Israël, accompagné de la femme de Moché et de leurs deux fils. Yitro conseille à Moché de désigner une hiérarchie constituée de magistrats et de juges pour l'aider dans sa tâche de gouvernance et de législateur pour le peuple.

Les Enfants d'Israël établissent leur campement face au Mont Sinaï où il leur est dit que D.ieu les a choisis pour être « Son royaume de prêtres » et « une nation sainte ». Le peuple répond en proclamant : « Tout ce que D.ieu a dit, nous le ferons ».

Le sixième jour du troisième mois (Sivan), sept semaines après l'Exode, la nation d'Israël dans son intégralité s'assemble au pied du Mont Sinaï. D.ieu descend sur la montagne dans le tonnerre, les éclairs, des tourbillons de fumée et le son du Chofar. Il commande à Moché de monter.

D.ieu proclame les Dix Commandements, enjoignant le Peuple d'Israël de croire en D.ieu, de ne pas servir d'idoles ou de prononcer le Nom de D.ieu en vain, de garder le Chabbat, d'honorer les parents, de ne pas tuer, de ne pas commettre d'adultère, de ne pas voler et de ne pas porter de faux témoignages ni de jalouser la maison d'autrui. Le peuple s'adresse à Moché en criant que la révélation est trop intense pour qu'ils puissent la supporter, le suppliant de recevoir, lui, la Torah de D.ieu et de la leur transmettre.

Un dialogue étrange entre Moché et Yitro

La Paracha de cette semaine relate pourquoi Moché nomma son fils aîné Guershom. Ce nom est la contraction de deux mots : « guer sham » qui signifient « un étranger là-bas ». Moché s'exclama, à la naissance de son aîné : « J'étais un étranger dans une terre étrangère », faisant allusion au fait qu'il se trouvait en exil à Midian où il avait rencontré sa future épouse : Tzipora, la fille de Yitro.

Le Midrach contient de nombreux éléments de la tradition orale comblant les ellipses du récit biblique. Il cite ici un incroyable dialogue entre Moché et Yitro qui jette la lumière sur les mots « terre étrangère ».

« Moché dit : 'Puisque le monde entier sert des idoles qui devrais-je servir ? Celui dont la parole créa le monde' ».

Car lorsque Moché demanda à Yitro de lui donner sa fille Tzipora en mariage, Yitro insista pour qu'il le fasse à la condition que le premier fils de Moché se consacre à l'idolâtrie et les autres enfants à D.ieu.

22 CHEVAT : jeudi 1^{er} février 2024
36^e Hiloula de la Rabbanit
'Haya Mouchka (épouse du Rabbi)

Suite en page 2

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 30
Sortie : 18h 41

Bordeaux 17.53
Deauville 17.38
Grenoble 17.27
Lille 17.22

Lyon 17.29
Marseille 17.33
Montpellier 17.38
Nancy 17.16
Nantes 17.51

Nice 17.24
Rouen 17.34
Strasbourg 17.10
Toulouse 17.48

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Edito

Du 15 au 22 Chevat

Comment qualifier une séquence temporelle que traversent des événements que la vision juive ne peut ignorer ou laisser sans conséquences ? Comment décrire une telle période dont tous les jours semblent comme égrener les instants d'un passage – du 15 Chevat ou ToubiChevat au 22 Chevat ? Lorsqu'on a rappelé que la première date est celle du « nouvel an des arbres » et la seconde celle du départ de ce monde, ou mieux celle de la Hiloulou, de la Rabbanite 'Haya Mouchka Schneerson, la femme du Rabbi, c'est un seul mot qui vient en cœur avant de se présenter aux lèvres : semaine de grandeur, semaine d'élévation, semaine de construction – de soi et du monde. Devant une période de ce type, nul ne peut retenir une impression étrange, faite à la fois d'émotion, de timidité et d'enthousiasme. C'est un peu comme si on s'était saisi, presque involontairement, d'une arme – toute pacifique – dont on pressent l'absolue puissance sans en connaître les mécanismes ni la portée. Peut-être est-ce une question de perspective ?

De fait, le 15 Chevat nous a parlé des arbres. Il nous a montré, une fois de plus, comme ceux-ci sont la figure symbolique de l'homme avec leurs racines profondes qui leur apportent les éléments nécessaires à la vie, leur tronc, image d'un développement harmonieux, leurs branches qui s'élancent vers le ciel et leurs fruits qui sont leur aboutissement et la garantie de leur pérennité au-delà d'eux-mêmes. Finalement, c'est une histoire d'avancée que cette date nous raconte. Quant au 22 Chevat, il nous dit la vie de la Rabbanite qui, au côté du Rabbi, incarna le rôle, la présence et la noblesse de la femme juive. Qui ne se souvient de cette anecdote significative ? Des femmes offrirent à la Rabbanite une corbeille de fleurs en témoignage de respect et y joignirent une lettre de demande de bénédictions. La Rabbanite transmit la lettre au Rabbi, jugeant qu'elle lui était destinée. Le Rabbi répondit : « Pourquoi me la donner ? Elle peut aussi bénir ». Si les anecdotes veulent dire quelque chose, il y a ici comme l'écho d'un lien essentiel. Le 22 Chevat nous parle ainsi de fidélité et d'action.

Y a-t-il donc un rapport entre les notions de croissance et de fidélité, entre celles de progrès et d'action ? Autant qu'entre l'air et la vie, entre la vision et la lumière, entre l'espoir et le bonheur. Alors, cette semaine-ci, il faut la vivre. Et sa simple occurrence nous en donne à la fois la force et la clé. La vivre parce que c'est une semaine de vie. Parce que nous sommes, d'une certaine manière, les fruits de grands arbres, leur éternité assumée, et les enfants de l'œuvre qui culmina le 22 Chevat. Tout un programme.



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT YITRO

A partir du dimanche 28 janvier 2024 Pose des Téléphones : 7h 21 Heure limite du Chema : 10h 45 Molad : vendredi 9 février à 21h 29 mn et 5 'Halakim Roch 'Hodech Adar I : vendredi 9 et samedi 10 février 2024

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Le Midrach conclut que Moché accéda à cette requête !

Ce Midrach énigmatique est problématique, et ce, à plus d'un titre. Tout d'abord, combien sont étranges ces mots qui suggèrent que Guerchom, le fils aîné de Moché, devrait être élevé pour devenir un idolâtre. Et ce qui paraît encore plus bizarre est que Moché accepte cette proposition. De plus, le Midrach introduit ce dialogue par la déclaration catégorique de Moché qu'il n'adorerait que le D.ieu unique. Comment réconcilier cela avec la fin du commentaire du Midrach qui évoque son consentement à élever son fils dans l'idolâtrie ?

Par ailleurs, si Yitro était si friand d'idolâtrie, pourquoi ne formula-t-il pas cette demande pour Moché lui-même ?

Enfin, si Yitro voulait que ses petits-enfants soient idolâtres, pourquoi ne demanda-t-il pas à Moché de les élever tous dans cette tradition ?

Une quête incessante de la Vérité

En réalité, si Yitro était connu pour son implication dans de nombreuses religions idolâtres, auxquelles il finit par renoncer au profit du Judaïsme, il n'avait de cesse d'examiner chaque religion en quête de la vérité. Il finit par comprendre toute leur fausseté et la vérité du Judaïsme. Il trouva la vérité parce qu'il recherchait la vérité.

Yitro ne voulait donc pas que ses petits-enfants soient des idolâtres, à D.ieu ne plaise ! Et même s'il l'avait voulu, Moché n'aurait certainement pas accepté cette condition. Mais il voulait plutôt que l'un des fils de Moché reçoive l'opportunité de rechercher la vérité, en examinant d'abord les autres croyances, pour en venir finalement à la conclusion qu'il n'y a qu'un D.ieu. Dans l'esprit de Yitro, et selon sa propre expérience, l'on pouvait mieux apprécier la vérité quand elle surgit après une recherche laborieuse.

L'une des raisons du nom de Yitro tient au

fait que ce nom est associé à la déclaration du Roi Chlomo dans l'Eclésiaste : il y a « un avantage (yitron) à la sagesse sur la folie tout comme il y a un avantage à la lumière sur l'obscurité ». La 'Hassidout explique qu'il se réfère à l'avantage de la lumière et de la sagesse lorsqu'elles surgissent de l'obscurité. Quand une personne prend conscience de la vérité après avoir erré dans l'obscurité, cette vérité est plus lumineuse que lorsque la personne a toujours été exposée à la lumière.

Yitro, fidèle à son nom et à son expérience, voulait que son premier petit-fils parvienne ainsi à une lumière et une sagesse plus intenses, après avoir été exposé à une approche insensée et obscure. Il ne le demandait que pour le premier né, sachant que les autres enfants seraient élevés dans un milieu juif. Mais l'aîné, né et élevé dans un pays étranger et idolâtre, devait, pensait-il, être exposé à cette culture.

Une erreur

Selon le Midrach, l'accord de Moché à cette condition fut une erreur. Bien que Guerchom ne devint pas idolâtre, l'un de ses descendants allait être prêtre d'un culte idolâtre. En dernière analyse, l'acceptation de Moché ne fut pas idéale et planta, en quelque sorte, une graine d'idolâtrie qui se matérialiserait dans le futur.

Ce qui émerge de cette analyse est qu'il y a deux approches pour découvrir la vérité.

La première consiste à examiner soigneusement toutes religions, tous les « ismes » et toutes les cultures et suivre méthodiquement le processus d'élimination jusqu'à parvenir finalement à la constatation qu'il y a un D.ieu et qu'Il nous a transmis Son message sur le mont Sinaï.

La seconde approche est de commencer par la fin. Épargnez aux enfants l'épreuve de devoir se battre pour trouver la vérité. Donnez aux enfants le luxe de grandir dans un environnement pur, détendu, où

la vérité du Judaïsme n'est pas remise en question. Instillez chez vos jeunes la fierté d'être juifs sans les obliger à aller voir ailleurs où comme le dit Moché : « J'étais un étranger en terre étrangère ». Cela ne signifie pas pour autant qu'un Juif ne peut se familiariser avec le monde extérieur, « le monde étranger », mais cela signifie qu'il doit tout regarder à travers le prisme du Judaïsme.

Il est sûr qu'il y a des Yitro d'aujourd'hui, dont le voyage vers le Judaïsme leur a fait emprunter des chemins sinueux et leur a donné plus de force. Yitro n'est jamais critiqué pour son approche dans sa quête de vérité. Bien au contraire, nos Sages affirment que D.ieu n'aurait pas donné la Torah tant que Yitro n'avait pas rejoint le Peuple juif. Plus encore, la suggestion de Yitro à Moché fut acceptée par D.ieu et incorporée dans le corps même de la Torah, un honneur accordé à personne d'autre. Et de fait, notre Paracha qui décrit le Don de la Torah au Mont Sinaï, l'événement historique le plus important de notre histoire, s'appelle Yitro.

Mais, lorsque l'on se trouve devant le challenge de savoir comment approcher la nouvelle génération qui a grandi dans un environnement juif, la seconde approche est, et de bien loin, la plus bénéfique. Il nous faut doter notre jeunesse d'une pure attitude juive face à tout ce dont les autres domaines de la vie les informent.

L'enfant doit se servir de son approche juive comme fondement pour aborder tous les autres savoirs et expériences.

C'est cette approche qui nous mènera vers l'Ère du Machia'h où nous verrons toute l'existence uniquement dans la perspective de la Torah.

A la mémoire de mon père

**MÈCHEL BEN CHUNÉ
SCHACHTER**

décédé le 18 Chevat 5740

Etude du **RAMBAM**

- **DIMANCHE 28 JANVIER – 18 CHEVAT**
- **LUNDI 29 JANVIER – 19 CHEVAT**
- **MARDI 30 JANVIER – 20 CHEVAT**
- **MERCREDI 31 JANVIER – 21 CHEVAT**

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

- **JEUDI 1^{er} FÉVRIER – 22 CHEVAT**

Mitsva positive n° 232: C'est le commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne la loi de l'esclave hébreu.

Mitsva négative n° 258: Il nous est interdit de vendre un esclave hébreu de la même manière qu'un esclave cananéen, à savoir de l'amener au marché pour être vendu aux enchères publiques.

Mitsva négative n° 259: Il nous est interdit de faire exécuter par un esclave hébreu des tâches qui ne nous sont pas nécessaires, que l'on appelle « travaux rigoureux ».

Mitsva négative n° 257: Il nous est interdit d'imposer à un esclave hébreu des tâches dégradantes, comme on en exigerait d'un esclave cananéen.

Mitsva négative n° 260: C'est l'interdiction qui nous a été faite de tolérer qu'un non-juif, qui vit dans notre pays, traite avec rigueur un esclave hébreu qui s'est vendu à lui.

- **VENDREDI 2 FÉVRIER – 23 CHEVAT**

Mitsva positive n° 196: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire des présents à l'esclave hébreu et de l'aider au moment de sa libération, de manière qu'il ne parte pas les mains vides.

Mitsva négative n° 233: Il nous est interdit de renvoyer les mains vides un esclave hébreu, lorsque nous le libérons, après qu'il nous a servi pendant six ans.

Mitsva positive n° 234: C'est le commandement nous incombant en ce qui concerne le rachat de la servante juive.

Mitsva positive n° 233: C'est le commandement qui nous incombe et selon lequel l'esclave juive doit être épousée par son maître soit par le fils de ce dernier.

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif



LA PATIENCE DES PATIENTS...

On était en 1960, je venais de terminer mon service militaire en Israël et j'étais venu aux Etats-Unis pour aider à gérer une affaire familiale de bijouterie. Je travaillais avec mon oncle dans notre branche de Manhattan et j'avais plusieurs clients de la communauté 'Habad. Un jour, la Rabbanit 'Haya Mouchka – l'épouse du Rabbi – entra dans notre bureau pour acheter des perles. Elle était venue seule, elle conduisait sa propre voiture et aucun protocole ou garde du corps ne laissait deviner son identité. A l'époque, j'ignorais qui elle était et qui était le Rabbi mais, une fois que j'ai compris de qui il s'agissait, j'ai réalisé que cela avait été un grand honneur pour moi de pouvoir la servir.

Comment avait-elle entendu parler de nous ? Pourquoi avait-elle choisi de se fournir chez nous alors que des 'Hassidim 'Habad travaillaient dans des affaires semblables aux nôtres ? Je suppose que c'était une manifestation supplémentaire (s'il en était besoin) de sa légendaire discrétion et de son aversion pour toute forme d'honneur ou de favoritisme à cause de son statut. J'ai toutes les raisons de croire qu'elle venait chez nous justement parce que nous n'avions aucun rapport avec le mouvement 'Habad-Loubavitch.

De fait, j'étais impressionné avec nos clients 'Habad en général. C'était des gens joyeux qui semblaient toujours irradier d'amour pour les autres.

Au bout d'un certain temps, je décidai d'aller voir moi aussi le Rabbi. Un de mes cousins,

Aaron Shalamov s'était lui-même rapproché du mouvement et, en 1962, il m'aïda à obtenir un rendez-vous.

J'arrivai au Quartier Général du 770 Eastern Parkway à Brooklyn où je rencontrai un des secrétaires, Rav B. Klein. Il me donna quelques indications, m'expliqua que je devais écrire une lettre dans le langage où je me sentais le plus à l'aise, en spécifiant mon prénom juif et celui de ma mère ainsi que le sujet que je souhaitais discuter avec le Rabbi. Deux ou trois heures plus tard, j'entrai dans le bureau.

Cette audience suscita en moi beaucoup d'émotion. Je tendis ma lettre au Rabbi, il la lut tout en me regardant de temps en temps et, à un moment donné, il leva la tête et me demanda :

- Comment va votre grand-mère ?

J'ai dû être tellement interloqué que je n'ai pas répondu clairement et qu'il me redemanda :

- Votre grand-mère n'allait pas très bien. Comment va-t-elle maintenant ?

- D.ieu merci, elle va bien, répondis-je tout en me demandant comment le Rabbi pouvait-il être au courant de sa maladie. Je ne l'avais pas du tout évoqué dans ma lettre !

Par la suite, j'appris qu'un an auparavant, quand on avait diagnostiqué la maladie de ma grand-mère, mon cousin Aharon l'avait mentionnée dans une lettre. Le Rabbi avait accordé sa bénédiction en suggérant que la famille prenne conseil auprès de deux docteurs. De plus, ma grand-mère avait elle-même reçu une bénédiction du Rabbi quand elle avait voyagé à New York alors qu'elle venait de réaliser qu'elle était malade. Il était vraiment très étonnant que le Rabbi se souvienne d'elle bien qu'une année ait passé. Et je n'arrive toujours pas à comprendre comment le Rabbi avait pu établir qu'il existait un

lien de parenté entre elle et moi – après tout, le nom Ben David est assez commun !

J'ai eu encore deux fois l'occasion de voir le Rabbi et, plusieurs fois, je lui ai écrit pour lui demander conseil et bénédictions. En 1972, après la naissance de notre quatrième enfant, ma femme souffrit de rectocolite et les médecins lui interdirent d'entamer une nouvelle grossesse. De fait, elle était déjà enceinte et le docteur insista pour qu'elle y mette un terme immédiatement. Nous savions cependant que la loi juive interdit l'avortement sauf si la vie de la mère est en danger. Or, le docteur avait insisté que c'était le cas ! Comment agir ? Nous avons évidemment écrit une lettre pour demander l'avis du Rabbi. Nous avons décrit tous les détails et précisé que la réponse du Rabbi était urgente car, s'il fallait procéder à l'avortement, ce devait être dans les 40 premiers jours de grossesse (en effet, selon la Hala'ha – loi juive – l'embryon acquiert un statut différent après ces 40 jours de son développement).

Mais la réponse du Rabbi tardait. Nous devions de plus en plus nerveux et anxieux. Nous téléphonions tous les jours au secrétaire mais en vain. Finalement, après le délai de 40 jours, la réponse arriva : « N'avortez pas. Avec l'aide de D.ieu, l'enfant sera en bonne santé et tout se passera bien ! ».

Bien entendu, nous avons suivi le conseil du Rabbi et heureusement ! D.ieu merci, nous avons eu une jolie petite fille. Non seulement ma femme évita l'avortement mais elle recouvra pleinement la santé et eut encore la joie de mettre au monde trois enfants en bonne santé !

Eitan Ben David

Jérusalem - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

LA JOIE COMME CLÉ

On raconte, à propos d'un des Maîtres de la 'Hassidout polonaise, que, lorsqu'il était encore un jeune enfant, il demanda une pomme à son père. Celui-ci refusa de lui donner le fruit. L'enfant était intelligent ; il prononça la bénédiction requise sur la pomme et obligea ainsi son père à la lui donner pour lui éviter de l'avoir dite en vain.

Nous vivons une situation semblable. Lorsque les Juifs se réjouissent, dès à présent, de la venue de la Délivrance avec une confiance absolue dans le fait que D.ieu enverra très bientôt le Machia'h, cette joie même « conduit » D.ieu à répondre favorablement à leur attente. Il ne s'agit pas là de forcer la décision divine mais d'accomplir Sa volonté avec la plus grande joie.

(d'après Likoutei Si'hot, vol. XX, p.384) H.N.

Etude du RAMBAM

Mitsva négative n° 261: Il est interdit, à celui qui a fait l'acquisition d'une servante juive, de la vendre à autrui.

• SAMEDI 3 FÉVRIER – 24 CHEVAT

Mitsva positive n° 235: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'esclave cananéen, consistant en ce qu'il reste toujours un esclave et ne soit pas affranchi à moins que son maître lui fasse perdre un œil ou une dent ou, en accord avec l'interprétation traditionnelle, un autre membre qui ne peut lui être restitué.

Mitsva négative n° 254: C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer à son maître un esclave enfui de l'étranger qui s'est échappé vers le pays d'Israël, même si son maître est juif. En effet, puisqu'il s'est enfui depuis l'étranger au pays d'Israël, on ne le livre pas à ce dernier qui, au contraire, doit l'affranchir en échange d'une reconnaissance de dette écrite de sa part.

Mitsva négative n° 255: Il nous est interdit d'offenser cet esclave qui s'est réfugié chez nous.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

DOIT-ON RESPECTER UN PARENT QUI A APPAREMMENT NÉGLIGÉ SES OBLIGATIONS DE PARENT ?

Le respect des parents est le 5^{ème} des Dix Commandements. C'est une obligation reconnue dans toute société civilisée car il est normal d'honorer et respecter les parents qui se sont dévoués pour mettre au monde et élever les enfants.

Quand D.ieu a donné les Dix Commandements sur le mont Sinaï, la manne descendait du ciel pour nourrir le peuple et les vêtements grandissaient avec les enfants : les enfants n'avaient donc pas vraiment besoin des soins de leurs parents ! Cependant, nos Sages affirment : « Trois associés sont nécessaires pour l'homme : le père, la mère et D.ieu. Quand le Juif respecte et honore ses parents, D.ieu considère qu'il réside parmi eux et qu'ils Le respectent ». Donc même quand les enfants n'ont pas eu besoin ou ont dû se passer de l'aide matérielle des parents, ils ont encore l'obligation de les respecter de la même manière qu'ils respectent D.ieu – sans espérer une récompense.

Le respect des parents comporte donc deux définitions :

- Logique : en signe de reconnaissance pour « les services rendus ».
- Au-delà de la logique : le parent est associé à D.ieu (par une « force sans fin » qui assure la continuité humaine) et mérite donc d'être honoré.

Soulignons que l'enfant n'est pas toujours au courant de ce qui s'est passé et ce qui a motivé ce manque apparent d'intérêt du parent pour l'enfant. Même si un parent semble ne pas s'être occupé de l'éducation de l'enfant, celui-ci n'est pas exempt de l'obligation de le respecter et de l'aider éventuellement dans ses vieux jours. Il est aussi tenu de respecter les lois du deuil après le décès de ce parent.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh – Si'hat Hachavoua N° 1884)



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^è : 86 rue d'Auteuil
 - Paris 19^è : 82 rue Petit
 - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
 - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
 - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- Beaucoup de choix • Prix défiant toute concurrence
• Accueil chaleureux • Livraison gratuite

Une équipe
chaleureuse
et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

BOUTARGUE MAZOUZ FRÈRES

La Boutargue... Par excellence

Livraison gratuite à domicile ou au bureau
sur Paris à partir d'1kg de boutargue

☎ 01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris



Expédition dans toute la France
e-shop : www.boutargue-mazouz.com

Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

RIMON
Simple au quotidien

contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

BOVINI
Halak Beth Yossef - Che'hita Loubavitch

BŒUF - VEAU
Viande de qualité **AGNEAU**
VOLAILLE - DINDE
GLACES

57 rue d'Hautpoul
75019 Paris

07 52 05 03 23

WIN ENERGIE
mandataire / délégataire dans les C.E.E.
intègre de nouvelles
régies commerciales BtoB
AUCUN INTERMEDIAIRE
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION
Fiches fournies
Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT
06.98.98.94.98
www.winenergie.fr

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH
9 rue de Barbette – Paris 3^e

3 Agences à votre service
Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte sous 48h
Tél : 01.42.00.02.02
optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

SNTS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE
GROUPE

☎ **01 80 91 59 14**

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise
FRANCHISE OFFERTE (voir conditions au garage)
VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agrégé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ **07.62.00.60.99**
☎ **01.57.42.57.42**

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

Maintien & Aide à domicile • Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...

AGE INTER SERVICES
3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**

Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.